

SECRETARY-GENERAL'S PEACEBUILDING FUND
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET



DOCUMENT DE PROJET PBF

Longueur : Max. 12 pages (plus page de couverture et annexes)

Pays : BURUNDI	
TITRE DU PROJET : Renforcement des mécanismes locaux de prévention et de résolution des conflits au Burundi	
NUMERO Projet / MPTF Gateway: 1PBF/BDI/A-1600112731	
Modalité de financement PBF: <input type="checkbox"/> IRF <input checked="" type="checkbox"/> PRF	Si le financement passe par un Fonds Fiduciaire ("Trust fund") : <input type="checkbox"/> Fonds fiduciaire pays <input type="checkbox"/> Fonds fiduciaire régional Nom du fonds fiduciaire :
<p>Liste de toutes les agences récipiendaires des fonds PBF (en commençant par l'agence chef de file), avec le type d'organisation (ONU, ONG etc.) : OIM, ONUFEMMES, PNUD</p> <p>Liste d'autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux): Le Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique, le Ministère de la Justice, le Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre ; les ONG DUSHIREHAMWE, AGB, APFB, les deux Barreaux du Burundi (Gitega et Bujumbura), BLTP (Burundi Leadership Training Program), Forum National des Femmes, WAP (Women in Action for Peace), WID (Women Initiative for Development) et ABI (Abazimyamuriro Batagira imbibe).</p>	
<p>Date estimative de début du projet¹: 23 Octobre 2018</p> <p>Durée du projet en mois :² 24 mois</p> <p>Zones géographiques de mise en œuvre du projet : Rutana, Ruyigi, Muyinga, Makamba, Cibitoke, Bubanza, Rumonge, Bururi, Mwaro, Mairie de Bujumbura, Karusi, Cankuzo et Kirundo.</p> <p>Pour les activités d'aide légale (PNUD) : Ruyigi, Muyinga, Mwaro, Mairie de Bujumbura, Karuzi et Kirundo.</p>	
<p>Est-ce que le projet fait part d'une des fenêtres prioritaires spécifiques du PBF :</p> <input type="checkbox"/> Initiative de promotion du genre <input type="checkbox"/> Initiative de promotion de la jeunesse <input type="checkbox"/> Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. sortie de la mission de maintien de la paix)	

¹ Note: actual commencement date will be the date of first funds transfer.

² Maximum project duration for IRF projects is 18 months, for PRF projects – 36 months.

Projet transfrontalier ou régional

Budget total du projet PBF* (par agence récipiendaire) :

OIM: \$ 1 349 678

ONUFEMMES: \$ 1 049 349

PNUD: \$ 1 049 868

Total PBF: \$ 3 448 895

**Le budget total approuvé et le transfert de la deuxième tranche, ou toute tranche subséquente sont conditionnelles, et sujettes à l'approbation de PBSO, et à la disponibilité des fonds dans le compte de PBF*

Toute autre source de financement existant pour le projet (montant et source) : 0

Budget total du projet :

Budget initial : \$ 3 448 895

PBF 1ère tranche :	PBF 2ème tranche*:	PBF 3ème tranche*:	__ tranche
OIM : \$ 944774	OIM : \$ 404 904		
ONUFEMMES : \$ 734 544	ONUFEMMES : \$ 314 805		
PNUD : \$ 734 908	PNUD : \$ 314 960		

Deux-trois phrases avec une brève description du projet et une explication succincte de la façon dont le projet est rapide, catalytique et tolérant au risque / innovant :

Ce projet vise la prévention et la résolution des conflits communautaires et électoraux, la coexistence pacifique et la cohésion sociale au sein des communautés, à travers le renforcement des capacités administratives, judiciaires et procédurales des intervenants en matière de gestion des conflits communautaires, de réconciliation et guérison psychosociale par des équipes mobiles professionnelles, et en renforçant le rôle des femmes actrices de paix et de dialogue aussi appelée « femmes médiatrices » des Leaders Communautaires/Parajuristes dans la résolution des conflits mineurs. Le caractère innovant du projet est mis en lumière à travers le renforcement de la coopération entre les mécanismes locaux de résolution des conflits existants au niveau communautaire avec l'intervention des acteurs formels et informels en matière de résolution des conflits et de réconciliation, y compris au niveau national.

Résumez le processus de consultation dans le pays et le processus d'endossement préalable à la soumission à PBSO, y compris à travers la revue / consultation du Comité de pilotage PBF s'il existe.

Le projet a été développé de manière conjointe par une équipe technique composée d'experts des trois agences (OIM, ONUFEMMES, PNUD). Les partenaires de mise en œuvre ont été consultés durant les étapes de rédaction du projet de document. Le Secrétariat technique PBF, structure d'appui au Comité de Pilotage, a donné des conseils qui ont été intégrés dans le document. La partie nationale a été impliquée dans la conception et l'élaboration du document.

Marqueur genre du projet³ : 2

³ Score 3 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Spécifiez le pourcentage et le montant du budget total du projet alloués aux activités qui ont un lieu direct avec l'égalité entre les sexes / renforcement des capacités des femmes :

ONUFEMMES : 70% du budget : 734 544 US\$

PNUD : 30% du budget : 314 960 US\$;

OIM: 30% du budget: 404 904 US\$

Marqueur risque du projet⁴ : 0

Sélectionnez le domaine d'intervention prioritaire (« focus area ») de PBF qui résume le mieux le sujet du projet (choisissez seulement un domaine⁵) : Prévention/Résolution des conflits

Le cas échéant, le résultat de l'UNDAF auquel le projet contribue :

Le présent projet est en phase avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) 5 et 16, qui visent l'égalité des sexes et l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous et la réduction de toutes les formes de violence, grâce à ses volets de renforcement des mécanismes communautaires de prévention, de résolution des conflits et de prise en charge psycho-sociale des victimes de la violence. Il contribue de ce fait à l'effet 6 de l'UNDAF 2019-2023.

Type de soumission :

Nouveau projet

Révision de projet

S'il s'agit d'une révision de projet, sélectionnez tous les changements qui s'appliquent et fournissez une justification brève en bas:

Extension de la durée : Durée additionnelle du projet en mois : 6 mois additionnels. Nouvelle date de fin : 23 avril 2021

Changement de résultat / sujet :

Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :

Budget PBF additionnel : Budget additionnel par agence récipiendaire :

USD XXXXX

Justification courte pour la demande d'extension sans coût :

Cette demande de durée additionnelle dans la mise en œuvre du projet est conséquente à un certain nombre de facteurs.

En premier lieu, la pandémie du COVID 19 au Burundi a entraîné une révision des approches de mise en œuvre d'une partie des activités du projet. Avec l'activation du Plan de continuité des activités par le Coordonnateur résident des Nations Unies, toutes les opérations, sauf les opérations d'urgence, ont été retardées ou reportées à une période

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectifs significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes)

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 15% du budget total).

⁴ 0 = risque faible pour l'attente des résultats

1 = risque moyen pour l'attente des résultats

2 = risque élevé pour l'attente des résultats

⁵ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ; (4.3)

Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

ultérieure. La fermeture des frontières a eu des conséquences sur l'arrivée des staffs ou consultants pour la mise en œuvre des activités et la difficulté d'approvisionner les matériels nécessaires.

Ainsi les mesures d'atténuation envisagées pour faire face à cette situation réduisent le rythme de mise en œuvre de certaines catégories d'activités, notamment les sessions de formation et de sensibilisation de masse contenues dans le projet.

En outre, la période électorale a également perturbé la mise en œuvre des activités du projet, du fait que certaines autorités étaient mobilisées pour assister aux opérations électorales, alors que ces mêmes autorités administratives étaient associées à la réussite de certaines activités. Il serait important de mentionner que le Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique et le Ministère de la Justice, qui sont des acteurs clés dans la mise en œuvre du projet étaient très impliqués dans le processus électoral, et ainsi leur disponibilité était réduite, au courant de cette période.

Enfin, suite à la demande du Ministère de la Justice, faisant mention de sa volonté de réaménager certaines activités du projet « Renforcement des mécanismes locaux de prévention des conflits » pour faire face aux défis liés au contexte électoral et répondre aux besoins urgents en renforcement des capacités des formateurs de proximité, le projet a subi une révision qui a pris un certain temps à se matérialiser. Le processus de révision du projet a également impacté la mise en œuvre effective des activités du projet ; ainsi donc justifiant cette demande d'extension des délais du projet.

A ce stade, le taux d'exécution du projet est de 72% et cette demande d'extension permettra de réaliser les activités suivantes :

Sur le résultat 2: La population accède aux services d'aide légale et de prise en charge psycho-sociale.

Produit 2.1: Des réseaux des Leaders Communautaires/ Parajuristes sont mis en place et délivrent des services d'aide juridique (écoute, orientation et conciliation) pour les conflits mineurs au niveau collinaire

- 1. Organisation des Leaders communautaires/ parajuristes en réseaux ;*
- 2. Formation des formateurs de proximité pour l'encadrement des parajuristes*
- 3. Missions d'encadrement des Leaders communautaires/Parajuristes par des magistrats formateurs de proximité formés en suivi et évaluation des parajuristes*
- 4. Accompagnement du travail des Leaders communautaires/ parajuristes sur terrain*

Produit 2.2 : Les services d'assistance judiciaire gratuits sont fournis aux personnes vulnérables

- 1. Renforcement des capacités des Commissions d'Assistance*

Judiciaire (CAJ) pour l'identification des dossiers et l'organisation des audiences spéciales

2. *Organisation des sessions d'assistance judiciaire*
3. *Organisation des missions d'encadrement des Commissions d'Assistance Judiciaire*
4. *Organisation d'ateliers de sensibilisation et d'échanges avec les responsables administratifs en vue de l'appropriation des missions et des services d'aide légale pour une meilleure pérennisation*

Produit 2.3 : Les membres des communautés traumatisés par les violences psychologiques et physiques ont une capacité améliorée pour guérir à travers des méthodes de réhabilitation et guérison traditionnelle couplées à un soutien psycho-social spécialisée, pour promouvoir la guérison communautaire

1. *Organisation des ateliers de psychodrames ;*
2. *Organisation des théâtres communautaires pour la sensibilisation sur le soutien Psychosocial sur les collines d'intervention ;*
3. *Mission de suivi pour la consolidation des messages de sensibilisation ;*
4. *La formation des points focaux du projet, des femmes médiatrices et des leaders communautaires sur l'écoute active, identification et référencement ;*
5. *Formation des agents de police, des élus locaux et des leaders communautaires sur la prévention des conflits et la communication avec les communautés et sur les procédures administratives en situation de crise.*

Sur le résultat 3 : Les communautés interagissent harmonieusement avec les institutions grâce au renforcement en capacités reçu afin de résoudre et prévenir les conflits et promouvoir la réconciliation, la cohésion sociale et la sécurité communautaire.

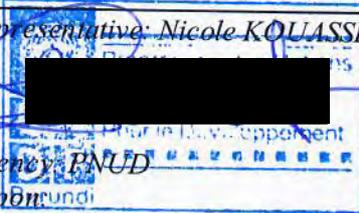
Produit 3.1: Des espaces de concertation et de dialogue sont mis en place et contribuent à créer un environnement sécurisé de dialogue pour promouvoir la réconciliation communautaire la et la cohésion sociale

1. *Organisation des séances de concertation entre les mécanismes communautaires de prévention des conflits, l'administration locale et les responsables de la justice au niveau communal.*
2. *Organiser des missions de suivi conjoint, ateliers pour tirer de leçons, sur le fonctionnement des cadres de concertation, appropriation et continuation en dehors du projet (pérennisation)*
3. *Formation des cadres de concertation, en matière de coopératives pour une meilleure gestion des conflits,*

NB : s'il s'agit d'une révision, montrez tout changement du document projet en rouge ou en MODE REVISION. Veuillez également inclure un nouveau cadre de résultat et budget en indiquant de manière claire les changements apportés. Les parties sans modifications restent les

mêmes. De nouvelles signatures seront requises.

SIGNATURES DU PROJET :

<p>AGENCES RECIPIENDAIRES⁶</p> <p>Name of Representative: <i>Jemmet KEM</i></p> <p>Signature: </p> <p>Name of Agency: <i>ONUFEMMES</i></p> <p>Date et tampon: <i>9/9/2020</i></p> 	<p>Représentant du gouvernement national</p> <p>Nom : Commissaire de Police Chef Gervais NDIRAKOBUCA</p> <p>Signature :</p> <p>Titre : Le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique</p> <p>Date et tampon :</p>
<p>Name of Representative: <i>Nicole KOLLASSI</i></p> <p>Signature: </p> <p>Name of Agency: <i>PNUD</i></p> <p>Date et tampon: <i>9/9/2020</i></p> 	 <p><i>MAKAYE NZABATY</i></p>
<p>Name of Representative: <i>ALI ABDI</i></p> <p>Signature: </p> <p>Name of Agency: <i>OIM</i></p> <p>Date et tampon: <i>10/09/2020</i></p> 	
<p>Coordinateur Résident a.i</p> <p>Nom : <i>Richmond Tiemoko</i></p> <p>Signature: </p> <p>Date & tampon: <i>21/9/2020</i></p> 	<p>Peacebuilding Support Office (PBSO)</p> <p>Name of Representative:</p> <p>Signature </p> <p>Assistant Secretary-General, Peacebuilding Support Office</p> <p>Date & Seal 30 septembre 2020</p>

⁶ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence récipiendaire du projet.

I. Contexte de consolidation de la paix et justification pour l'appui de PBF (4 pages max)

a) Résumé succinct de l'analyse des conflits et le lien entre les conclusions de l'analyse et le projet

Depuis la veille de son indépendance, le Burundi fait face à des problèmes socio-politiques cycliques (1961, 1965, 1969, 1972, 1988, 1993 et 2015), ayant des retombées négatives sur la paix, la cohésion sociale et le développement économique. Ils génèrent souvent des déplacements internes et externes des populations. Ils s'expliquent par des facteurs structurels d'ordre (i) socio-politique et liés à la gouvernance, (ii) social y compris les inégalités de genre et les violences basées sur le genre. Ils trouvent l'origine dans les conflits d'accès aux ressources naturelles et environnementales et relèvent également de l'inefficacité des acteurs formels et informels. Si ces facteurs ne sont pas correctement adressés, les conflits y relatifs risquent de dégénérer en des violences ouvertes, surtout dans les zones d'intervention du projet, qui incluent beaucoup de provinces frontalières.

En ce qui concerne les conflits socio-politiques et de gouvernance, les différents conflits ou menaces de conflits dans la région des Grands Lacs, sont de réelles préoccupations pour la paix au Burundi. En outre, l'absence d'une lecture commune de l'histoire burundaise et l'impunité qui a entouré les crises antérieures sont des vecteurs de violence. Il faut noter que la Commission Vérité et Réconciliation est en place et qu'elle a commencé à mettre en œuvre quelques actions. Parallèlement, tout en reconnaissant le travail de la Commission Nationale Terres et Autres Biens (CNTB) pour y faire face, les litiges fonciers liés aux différentes crises restent une menace réelle de conflit communautaire. Enfin, les échéances électorales ont souvent ravivé des tensions socio-politiques au Burundi. D'où la nécessité d'anticiper avec la sensibilisation des différents acteurs et autorités politiques sur les valeurs démocratiques, et surtout d'améliorer l'opérationnalisation des espaces de participation citoyenne. Cela contribuera à améliorer la redevabilité des différents acteurs par rapport à l'obligation d'assurer un environnement paisible. Aussi, il s'agira de mettre en place des cadres de dialogue à tous les échelons dont le niveau national pour favoriser les rencontres entre parties prenantes aux dynamiques politiques. Pour contribuer à la consolidation de la paix, un accent particulier est mis sur la prise en compte des femmes dans toutes les dynamiques politiques, notamment le processus électoral et le dialogue politique. L'expérience de ralliement des femmes de l'intérieur et des femmes de la diaspora (rencontre d'Addis-Abeba, ONU Femmes, juin 2017) a montré qu'il faut en tenir compte pour asseoir durablement la paix.

Sur le plan social, le cycle des violences déjà évoquée a endommagé le tissu social burundais et la bipolarisation sur des bases ethniques est visible dans les communautés, même si des mécanismes institutionnels pour y faire face sont en place. A ce tableau s'ajoute également l'instrumentalisation de la jeunesse par différents acteurs de la classe politique et de la société civile, dans un contexte économique miné par le chômage, et où les jeunes rencontrent d'énormes obstacles d'accès aux ressources et aux revenus. En outre, le phénomène de viol persiste même si le pourcentage des cas reportés à la justice reste minime et que les normes culturelles qui discriminent la femme changent très lentement malgré les avancées enregistrées en termes de participation politique de la femme. A titre d'exemple, les filles qui tombent enceintes ou qui pratiquent la prostitution considérée par elles comme la seule voie de recours pour survivre, sont méconsidérées par la société ; leurs enfants également. Ils sont condamnés à devenir des laissés-pour-compte.

Au niveau de la gestion des ressources naturelles et des problèmes environnementaux, l'un des principaux facteurs de conflit au Burundi est la pénurie de terres. La terre est la ressource la plus appréciée du pays, avec 90% de la population vivant de la production agricole. Les terres sont de moins en moins fertiles suite à la pression démographique provoquant la surexploitation. De plus, les conflits fonciers, aggravés par le retour des réfugiés, les mouvements de population internes sont en constante

augmentation. Tels sont les facteurs qui aggravent la conflictualité au Burundi. La découverte récente des ressources minières est un autre facteur potentiel de conflits, entre les familles d'un côté, et entre l'État et les propriétaires de l'autre, si des mesures appropriées de mitigation ne sont pas anticipées, étant donné l'enjeu économique y relatif. La gestion des terres et autres biens appartenant aux personnes exilées ou déplacées est une autre question épineuse qu'il faut adresser. Le PNUD appuie la Cour Spéciale Terres et Autres Biens à travers l'organisation des audiences itinérantes, afin qu'elle puisse réduire le nombre d'arriérés. La conduite d'actions en amont à travers des mécanismes de prévention permettrait de réduire le surplus de dossiers au niveau des juridictions, ainsi que le coût y relatif, et de renforcer la cohésion sociale. Par exemple selon les résultats de discussion en septembre 2017 avec les rapatriés de la Tanzanie, il a été signalé qu'ils avaient trouvé, à leur retour au pays natal, leurs maisons partiellement détruites. De plus, bon nombre de ceux qui ont dit que leurs propriétés ont été exploitées par des voisins ont exprimé des difficultés à accéder aux ressources alimentaires, ce qui crée des problèmes entre les nouveaux rapatriés et les familles d'accueil (les résidents).

La terre en général et les disputes y relatives, tels les conflits fonciers, en particulier sont connectés à la dynamique de conflit, et sont les moteurs communs de la violence aux niveaux national et communautaire. Dans chacune des provinces ciblées par le projet, les conflits fonciers et le déficit d'offre judiciaire en la matière seront adressés. A Ruyigi, un grand nombre de conflits concernent l'héritage foncier (souvent mettant en concurrence des enfants de mères différentes), la délimitation entre parcelles et les droits des femmes à l'héritage. Dans les provinces de Muyinga et Kirundo, l'exclusion et la lutte pour le contrôle des ressources limitées, en plus du règlement des comptes liés aux conflits fonciers, fournissent une base pour le conflit. En outre, le problème d'impunité persiste dans certains cas, y inclus les contrevenants suspectés.

Les provinces de Bubanza et Cibitoke sont aussi sujettes à la violence, souvent entre les éleveurs et les agriculteurs, aux litiges fonciers surtout entre la population et l'Etat, et à la proximité avec la République Démocratique du Congo et le Rwanda. De plus, les viols transfrontaliers sont monnaie courante dans cette province et la plupart des victimes ne peuvent pas accéder à un soutien psychosocial approprié. Les victimes les plus vulnérables sont stigmatisées et ont des difficultés à se prendre en charge et se réinsérer dans leurs communautés. Malgré une nette amélioration de la situation sécuritaire, la recrudescence d'actes de banditisme continue d'affecter les villes et les campagnes. A Makamba, les conflits fonciers entre les rapatriés rentrés de la Tanzanie et les populations hôtes sont des sources fréquentes de tensions. Dans cette province et celle de Rumonge la redistribution des propriétés des exilés, surtout ceux de 1972 (dans le cadre des programmes étatiques de développement) a créé des conflits qui refont surface même à ce jour. Cela a créé une situation où plusieurs personnes peuvent avoir des revendications légitimes pour une même propriété. La réclamation des terres redistribuées est difficile et les individus ont souvent du mal à exiger que justice soit rendue. D'autres conflits fonciers dans la communauté concernent la répartition de la terre héritée, en particulier dans le cas de mariages polygames (qui ont été fréquents dans la région), et la délimitation des parcelles. Là où c'est le cas, la paix durable ne peut pas devenir une réalité sans prêter une attention adéquate à la terre et aux droits fonciers dans la consolidation de la paix après un conflit.

La province de Mwaro est connue pour le nombre élevé de litiges fonciers pendants devant les cours et tribunaux, et aussi pour les conflits liés aux vols de bétail. Lors de la première campagne d'exécution des arrêts et jugements organisée en 2017 par le Ministère de la Justice et avec l'appui technique et financier du PNUD. Cette province venait en tête de liste au titre d'arriérés judiciaires datant de très longtemps. Il faut aussi noter que des jeunes de certaines communes de Mwaro comme Rusaka et Gisozi ont été affectés par les problèmes socio-politiques survenus en 2015.

Certaines communes de la Maire de Bujumbura et de la province de Bujumbura ont été le théâtre des affrontements liées aux manifestations en 2015 mettant au premier plan la jeunesse. Même si la situation a pu être gérée, cela a été un signal d'alarme et il y a nécessité de mener des actions de prévention, surtout envers la jeunesse, afin d'éviter une récurrence, et surtout une dégénérescence vers des conflits ouverts à visage ethnique ou politique.

Finalement, au Burundi, plusieurs études académiques autour des problèmes avec les intervenants en matière de gestion des conflits montrent comment des réformes importantes au système de sécurité du pays se posèrent sur les accords de paix d'Arusha, les accords de cessez-le-feu subséquents, une nouvelle législation secondaire, des plans spécifiques à l'établissement et deux stratégies nationales pour la croissance, la réduction de la pauvreté et la consolidation de la paix.

b) Une brève description pour expliquer comment le projet est en phase

Le présent projet est en phase avec l'Objectif de Développement Durable (ODD) 16, qui vise à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous et à réduire toutes les formes de violence, grâce à son volet de renforcement des mécanismes communautaires de prévention, de résolution et de prise en charge psycho-sociale des conflits. A travers son volet d'aide légale et de renforcement des capacités des acteurs formels et informels dans l'application des lois qui va améliorer l'accès à la justice par les populations vulnérables, y compris les réfugiés, les rapatriés et déplacés, le projet va contribuer au renforcement de l'état de droit, qui est une dimension importante de l'ODD 16. Il faut signaler que cet ODD a été le plus priorisé par le Gouvernement avec plus de 5 cibles, dont 2 sur l'arrêt des violences et l'état de droit. En outre, Il est en cohérence avec le cadre de résilience du Système des Nations Unies au Burundi (SNU). La vision du SNU est de développer des capacités d'absorption, d'adaptation et de transformation face aux chocs et stressés, lesquels peuvent être d'ordre politique, social ou environnemental. La résilience est au cœur de la Vision du SNU pour la mise en œuvre de l'agenda 2030 au Burundi.

Dans le même ordre d'idée, il répond aux priorités nationales définies à travers des principaux outils de planification stratégiques et sectoriels, tels que la Vision 2025, le Plan National de Développement, la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance et de Lutte contre la Corruption, la Stratégie Nationale d'Aide Légale, la Politique Nationale Genre, la stratégie nationale de réintégration socio-économique des personnes sinistrées et la Résolution 1325 sur « femme, paix et sécurité ». Les différentes actions prévues dans ce projet ont été discutées et convenues avec les autorités sectorielles du Gouvernement du Burundi, et relèvent des mandats et programmes de coopération des agences impliquées.

Le projet proposé vise à intégrer dans la Stratégie de Résilience de l'Equipe Pays des Nations Unies (UNCT) les capacités de trois agences complémentaires, avec leurs domaines d'expertise respectifs, dans les régions identifiées comme les plus vulnérables dans le pays : l'OIM, à travers le renforcement des capacités techniques et administratives des acteurs formels et informels et la mise en œuvre d'activités de guérison psychosociale et de réconciliation. Le PNUD, fort de son expérience et de son expertise en matière d'assistance juridique et de promotion du dialogue pour la paix ; et enfin ONU Femmes qui met l'accent sur les femmes en tant que piliers de la médiation et du dialogue local, tout en impliquant les jeunes. Les appuis proposés sont conçus **pour garantir une approche** intégrée de prévention et de résolution des conflits en s'attaquant à leurs causes fondamentales par les activités détaillées dans le prochain paragraphe, tout en renforçant simultanément la cohésion sociale et la résilience dans les communautés à prévenir et résoudre les conflits locaux.

Les activités du projet sont complémentaires à d'autres initiatives de consolidation de la paix initiées sur terrain et dans le pays, telle le projet PBF « réintégration » Transfrontalier entre le Burundi et la Tanzanie (2018). Ainsi, ce projet va compléter, dans les provinces situées sur les frontières du pays, les initiatives d'accueil, de rapatriement et de réintégration rapatriés et déplacés internes. Il batten sur les expériences et les acquis des projets PBF en cours ou déjà clôturés. Ainsi, le projet PBF transfrontalier sur la résolution des conflits à travers la réintégration durable des rapatriés pose les jalons d'une intervention inter-agences, inter-pays et plus au moins holistique, alliant les services d'aide légale et de réintégration socio-économique dans les provinces de Makamba et Ruyigi. Par ailleurs, les interventions des femmes médiatrices installées à travers toutes les communes du pays ont déjà marqué leurs preuves. Il s'agit de procéder au renforcement de ces mécanismes d'un côté, et extension de l'autre, et à mieux les insérer dans l'environnement communautaire de consolidation de la paix, afin qu'ils soient plus synergiques et complémentaires et qu'ils puissent impulser la résilience et la paix durable.

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

a) Une brève description du contenu du projet

Ce projet vise principalement à favoriser la résolution des conflits communautaires, qui persistent en dépit de l'existence de mécanismes et d'institutions dédiés à la régulation de la société à tous les niveaux du pays, soit à favoriser la coexistence pacifique et la cohésion sociale au sein des communautés, à travers une approche au travail des acteurs formels et informels qui œuvrent en partenariat avec la communauté pour une résolution des conflits communautaire et inter et intra familial, d'activités de réconciliation et guérison psychosociale, et en renforçant le rôle des femmes médiatrices et des Leaders Communautaires dans la résolution des conflits communautaires. Il vise enfin le renforcement des acteurs et autorités politiques en termes de valeurs démocratiques et celui de la participation politique de la femme, dans le but d'anticiper et de prévenir les conflits pouvant surgir au niveau communautaire suite aux échéances électorales de 2020. Les activités qui seront mises en œuvre dans le cadre de ce projet visent donc à renforcer la coopération entre les mécanismes locaux de résolution des conflits existants, et de les allier au renforcement des capacités des acteurs formels en matière de résolution de conflits et de réconciliation, ainsi que des acteurs et autorités politiques.

b) Cadre de résultats : Résultats et produits

Résultat 1 : Les membres des communautés dont les femmes et filles médiatrices, les déplacées, les retournés, les migrants, les victimes potentielles de la traite et des VSGBV contribuent à la prévention et la résolution des conflits.

Un objectif important sera de renforcer le réseau des femmes médiatrices. Pour plus d'efficacité, les mécanismes de collaboration entre les élus et l'administration locale seront revitalisés pour plus de résilience et de résultats en matière de cohésion sociale et de cohabitation pacifique. Il s'agira de procéder au renforcement du réseautage stratégique et des capacités des femmes médiatrices déjà en place dans toutes les communes et collines du pays. L'approche envisagée est celle de l'éducation par les pairs, c'est-à-dire que ces jeunes serviront d'acteurs de la paix dans leurs milieux et se chargeront d'impulser un changement de comportement au sein de leurs communautés.

Les femmes médiatrices et autres organisations intervenant dans le domaine de prévention des conflits et dans l'animation du dialogue seront mises à contribution dans l'encadrement des jeunes médiatrices cadettes afin de faciliter la conduite d'actions synergiques au sein des communautés et de les préparer à remplacer les médiatrices en âge avancé. Aussi, des échanges d'expérience à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, ponctués d'activités socio-culturelles et sportives seront organisées, dans le but de bâtir sur les bonnes pratiques identifiées au Burundi et ailleurs, et aussi d'affermir les relations intragénérationnelles pour la noble cause de la paix.

La police et les autorités d'immigration, seront sensibilisées à l'engagement communautaire positif et au travail avec les populations vulnérables et bénéficieront d'un renforcement des capacités en matière de Communication avec les Communautés (CwC), afin de parvenir à une compréhension commune de l'importance du genre dans la gestion des mouvements des populations vulnérables, et en particulier des déplacements internes et transfrontaliers, et se responsabiliseront dans la transmission de ces connaissances à leurs institutions. Par exemple, les participants de chaque session de formation discuteront de la façon dont la migration peut constituer une expérience différente pour les hommes et les femmes, et comment les différentes vulnérabilités susceptibles d'en résulter peuvent être mieux prises en compte. Parallèlement, les communautés seront sensibilisées pour mieux travailler avec les acteurs formels et informels dans l'application de la loi. L'objectif sera ainsi de renforcer la confiance entre les agents publics et les membres des communautés, et d'augmenter le flux d'informations avec les communautés pendant des périodes de conflits.

Produit 1.1 : Les femmes médiatrices renforcées et appuyées contribuent à la prévention et la résolution des conflits

Produit 1.2 : Le réseautage stratégique des médiatrices à tous les niveaux est renforcé et élargi aux jeunes filles médiatrices cadettes, pépinières des futures médiatrices

Produit 1.3 : Les acteurs formels et informels en matière d'observation de la loi (dont les agents des migrations et les élus locaux) ont des capacités améliorées pour prévenir et résoudre les conflits liés aux migrations et rapatriement accrues.

Résultat 2 : La population accède aux services d'aide légale et de prise en charge psychosociale

Le projet vise aussi la fourniture des services d'aide légale à travers le renforcement des capacités des magistrats afin d'avoir des formateurs de proximité qui seront utiles pour la formation des leaders communautaires/parajuristes en droit élémentaire, en techniques de résolution des conflits ainsi que le cadre légal des élections, la mise en place et l'opérationnalisation des réseaux de Leaders Communautaires spécialisés en matière de droit élémentaire et de résolution pacifique des conflits (parajuristes) et le renforcement du mécanisme d'assistance judiciaire gratuite en vue de contribuer à la protection des droits humains au niveau communautaire. Les leaders communautaires/Parajuristes seront choisis au sein des différents réseaux et organisations œuvrant dans le domaine de la prévention/résolution des conflits, y compris les femmes médiatrices, sur base de critères bien précis, intégrant l'intégrité, le dynamisme et le niveau d'études. Ils vont être équipés de connaissances de base en matière de droit, surtout le droit de la famille, le droit foncier, les violences basées sur le genre et la procédure judiciaire élémentaire, etc., de manière à pouvoir assister, orienter ou gérer certains litiges relevant des leurs compétences. Des outils et guides seront élaborés et validés au niveau national par les autorités compétentes (Justice et administration), afin qu'ils servent de référence pour l'intervention de ces leaders communautaires dans les provinces d'intervention. Les leaders communautaires/Parajuristes seront encadrés sur terrain par des juristes qualifiés.

En partenariat avec le Ministère de la Justice et les deux barreaux (Bujumbura et Gitega), le projet va fournir une assistance juridique et judiciaire aux personnes vulnérables, conformément aux dispositions de la Stratégie Nationale d'Aide Légale, dans la perspective de « Ne laisser personne pour compte ». Le travail des leaders communautaires/Parajuristes et des barreaux va aider à désamorcer beaucoup de conflits, surtout du domaine du foncier, des violences sexuelles et basées sur le genre et aussi aider les personnes vulnérables, surtout les femmes, d'avoir accès à un procès équitable, maximisant ainsi les possibilités d'une justice équitable.

Enfin, les populations traumatisées reçoivent un soutien de la communauté pour la guérison et la réconciliation à travers le soutien des méthodes traditionnelles de guérison des traumatismes à base communautaire, avec la provision d'une assistance spécialisée par quatre équipes psycho-sociales mobiles, soit une équipe pour deux provinces d'intervention. Ces équipes renforceront le dialogue positif et les mécanismes de réconciliation pour les communautés ayant subi des traumatismes ou des violences pendant leur migration et déplacement, travaillant ensemble avec les leaders de groupes communautaires psychosociaux capables de mener des activités de guérison pour les personnes touchées par un traumatisme, la violence ou l'instabilité psychosociale. Les équipes fourniront un système d'appui psychologique dans le domaine communautaire aux conflits identifiés, à travers des activités pour la réduction du stress, des conseils individuels, familiaux et/ou de groupe, des activités de groupe comme groupe de parole, l'art-thérapie, la sociothérapie et la psychothérapie. En outre des cours de formation sur la psychothérapie et les activités à caractère thérapeutique – expressive seront dispensés. Les événements traumatisants pourront concerner la violence sexuelle et sexiste, l'utilisation disproportionnée de la force de police, le trafic humain, mais aussi d'autres événements violents. Les équipes formeront aussi les organisations de la société civile et les leaders communautaires, y compris les femmes médiatrices, les parajuristes et le personnel des Bureaux de Consultation Gratuite qui font usage de méthodes traditionnelles pour la guérison de traumatisme dans différents domaines importants pour les soutenir à augmenter leur compréhension de la résolution des conflits : sensibilisation autour de la lutte à la stigmatisation des malades mentaux, la violence ou l'instabilité psychosociale, en particulier touchés par la violence sexuelle et sexiste, l'utilisation disproportionnée de la force de police, la traite

des personnes ainsi que d'autres événements violents, le soutien aux familles et la résilience communautaire.

Produit 2.1 : Des réseaux des Leaders Communautaires/Parajuristes informés sur le droit sont mis en place et délivrent des services d'aide juridique (écoute, orientation et conciliation) pour les conflits mineurs au niveau collinaire

Produit 2.2: Des services d'aide légale (juridique et judiciaire) sont octroyés aux populations vulnérables et aux femmes par les Barreaux, en partenariat avec le Ministère de la justice

Produit 2.3. : Les membres des communautés traumatisés par les violences psychologiques et physiques ont une capacité améliorée pour guérir à travers des méthodes de réhabilitation et guérison traditionnelle couplées à un soutien psycho-social spécialisée, pour promouvoir la guérison communautaire

Résultats 3 : Les communautés interagissent harmonieusement avec les institutions afin de résoudre et prévenir les conflits et promouvoir la réconciliation, la cohésion sociale et la sécurité communautaire.

Pour être efficace, les mécanismes renforcés doivent s'insérer harmonieusement dans l'environnement communautaire et administratif de prévention des conflits. Pour ce faire, le projet va ainsi sensibiliser les administratifs et les élus au niveau collinaire (Organisation des Journées Communales d'Échanges entre l'Administration, les Médiatrices (JCEAM), les Leaders Communautaires/Parajuristes, les autorités de l'immigration et les acteurs psychosociaux en vue de renforcer la collaboration et la résilience communautaire), et aussi appuyer la création et l'opérationnalisation d'espaces de concertation entre les différents intervenants en matière de prévention et résolution des conflits. Ainsi, les capacités administratives et procédurales des intervenants formels et informels en matière d'observation de la loi, y compris des agences locales de gestion des migrations, et des agents de l'immigration seront améliorées pour accroître la responsabilisation interne en matière de procédures de prévention situationnels des conflits afin d'assurer une interaction harmonieuse entre les communautés et les institutions de la loi. La formation, sensibilisation et suivi des intervenants formels et informels en matière d'observation de la loi y compris les agents d'immigration, sur la prévention, la mitigation et la résolution des conflits, le plan d'intervention en cas de conflits et le code de conduite pour améliorer leurs capacités techniques, administratives et procédurales permettront ainsi d'améliorer la sécurité communautaire

Cet appui sera couplé avec des activités de réconciliation innovantes avec un impact rapide sur les communautés. Des théâtres-forums faciliteront au niveau communal la création d'un espace de dialogue entre les membres de la communauté, les leaders communautaires, les organisations de la société civile et les intervenants formels et informels en matière d'observation de la loi pour résoudre des conflits entre les communautés mais aussi des conflits inter et intra familial. Le Théâtre Forum est une forme participative et interactive de théâtre populaire en plein air avec un focus sur la guérison des traumatismes et la cohésion sociale. Pendant chaque séance du Théâtre Forum un conflit ou un problème de la communauté non résolu est identifié et présenté. Un mobilisateur de communauté facilite la séance entre les différents acteurs volontaires parmi les membres de la communauté. Les membres de l'audience sont ensuite invités sur la scène pour résoudre et trouver une solution. Enfin, les solutions identifiées seront soumises devant un comité communautaire. Les activités contribueront de fait non seulement à la réconciliation mais aussi à la résolution innovante et inclusive d'un conflit communautaire et si à stabiliser la paix de par la pérennité des projets à impact rapide avec un focus sur la guérison des traumatismes.

Produit 3.1: Des espaces de concertation sont mis en place et contribuent à renforcer la coordination en matière de prévention/résolution des conflits.

Produit 3.2 : Les acteurs formels et informels dans l'observation de la loi ont une capacité administrative et procédurale améliorée pour accroître la responsabilisation interne en prévention des conflits situationnels

Produit 3.3 : Les médiatrices aux capacités renforcées interagissent avec les leaders communautaires, les institutions locales pour prévenir et résoudre les conflits ainsi que pour animer le dialogue communautaire sur les préoccupations communautaires.

Les détails du cadre de résultats sont en annexe.

c) Théorie du changement pour le projet

Si les mécanismes communautaires de médiation et résolution des conflits sont renforcés et opérationnalisés ; Si l'accompagnement psycho-social, juridique et judiciaire des victimes de violations des droits est assuré ; Si les relations entre la population, l'administration, la police et les autorités de l'immigration sont améliorées ; Si tous les acteurs au niveau communautaire agissent en synergie pour la prévention et la résolution des conflits, alors, une culture basée sur la prévention et la résolution des conflits s'installera dans les zones d'intervention.

Le présent projet conjoint vise donc à contribuer à changer, au niveau communautaire, les comportements et attitudes de conflictualité hérité de la violence du passé. Le projet est donc une contribution à la réduction des conflits en participant à la consolidation de la paix et à la cohésion sociale par la synergie d'action des divers intervenants impliqués dans ce projet en donnant aux membres des communautés des capacités, des appuis et des cadres de prévention et de résolution des conflits.

d) Stratégie de mise en œuvre du projet

III. Gestion du projet et coordination

a) Organisations récipiendaires et partenaires de mise en œuvre

Les agences récipiendaires de ce projet sont le PNUD, ONUFEMMES et OIM, dans une perspective de synergies et de complémentarité.

Pour la mise en œuvre des activités sur terrain, le PNUD signera des contrats avec les partenaires suivants : Le Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique, le Ministère de la Justice.

ONUFEMMES a pour partenaires d'exécution : Le Ministère de l'intérieur, de la formation patriotique et du développement local, le Ministère des droits de la personne humaine, des affaires sociales et du genre ; les OSC DUSHIREHAMWE, AGB, APFB, Forum National des Femmes, WAP, WID, BLTP et ABI. Elle dispose déjà d'un coordinateur national du projet « Réseau des femmes actrices de paix et de dialogue qui a 4 ans d'expérience de travail dans la résolution des conflits et de dialogue communautaire. Il sera responsable de la coordination du projet dans les provinces cibles tout en mettant le réseau en interconnexion avec le réseau déjà existant de 534 médiatrices communales et de plus de 15000 médiatrices communautaires. ONUFEMMES dispose de deux staffs dans le cadre général du programme « Femmes, Paix et Sécurité ».

Sur le plan de la mise en œuvre, le coordinateur assurera la coordination de toutes les activités sous la supervision du responsable du programme « Femmes, paix et sécurité ». Il coordonnera le suivi sur terrain dans les provinces cibles et assurera la connexion avec le reste des provinces pour faire profiter les acquis des provinces cibles aux autres provinces dans le cadre du réseautage stratégique. Le programme sera impliqué avec au moins 4 staffs, dans la mise en œuvre et dans le suivi du projet.

En outre ONUFEMMES comme agence lead, la coordination consistera à veiller à ce que la programmation des activités soit conjointe, au suivi conjoint des résultats et à la complémentarité des interventions aussi bien sur terrain de mise en œuvre du projet que sur le plan de l'atteinte des résultats. Il veillera à coordonner le rapportage dans les délais. Les activités conjointes et les interventions de complémentarité seront identifiées de façon conjointe pour que la contribution à l'atteinte des résultats soit harmonisée.

OIM implémentera directement les activités en collaboration avec les Ministères responsables inclus ceux en charge de l'application de la loi ainsi que leur bureau ou postes dans les provinces et frontières. L'OIM au Burundi compte actuellement plus de 100 employés répartis dans 7 bureaux à travers le pays. Ce projet global sera mis en œuvre par le Département de Transition et de Relèvement (TRD) au Burundi. Sous la supervision directe du Coordinateur du Département TRD, le responsable de programme aura la responsabilité globale du projet, y compris sa représentation auprès des autorités au Burundi ainsi que de gérer le personnel du projet. Le responsable de programme agira en tant que représentant de l'OIM vis-à-vis du donateur par rapport à l'exécution du projet, et sera le point de contact au Burundi. Il/elle coordonnera le projet à partir du bureau principal de l'OIM au Burundi à Bujumbura, où seront prises les décisions de gestion et les responsabilités administratives déléguées à ce bureau principal. Le responsable de programme, en suivant les décisions prises dans le cadre de la coordination du projet conjoint, gèrera aussi le rapportage sur le projet et l'atteinte des résultats. En plus du responsable du programme, le projet aura besoin d'un appui de trois autres staffs du projet qui sont essentiels pour la contribution à sa mise en œuvre. Ce qui implique des coûts à tenir en compte.

Le coordonnateur du projet, en coordination avec les chargés de projet, effectuera un suivi régulier des activités pour s'assurer que le projet continue d'atteindre les objectifs d'une manière efficace et appropriée. Le chef de mission sera responsable de la supervision générale du projet avec l'aide de spécialistes techniques basés à Nairobi et à Genève. Un soutien suffisant sera également fourni par le personnel d'appui administratif basé à Bujumbura, y compris les finances, les ressources humaines, la logistique, le suivi, le développement du projet et le personnel chargé des rapports. Le projet bénéficiera

également de la supervision générale du chef de mission, ainsi que du soutien du bureau régional de Nairobi.

Du côté du PNUD, le projet fait partie du portefeuille de la Gouvernance et État de Droit, et de ce fait, le Chef d'Unité Gouvernance et État de droit sera responsable de ce projet sur le plan programmatique. Sur le plan technique, le suivi de la mise en œuvre du projet, c'est-à-dire la planification et le reportage, sera confiée à un spécialiste national en matière de justice et égalité des genres » (, appuyée par une assistante administrative et financière.

b) Gestion du projet et coordination

La coordination du projet sera faite par l'agence chef de file ONUFEMMES. Le choix est dicté par le fait qu'ONUFEMMES est fortement plus impliquée dans la prévention et la résolution des conflits à travers le Réseau des femmes médiatrices (plus de 15000 dans les communautés) établies sur toutes les collines du pays.

Pour assurer la bonne mise en œuvre des activités du projet, il est proposé de mettre en œuvre un mécanisme simple de coordination technique du projet. Les points focaux des 3 agences se réuniront sur une base mensuelle pour évaluer ensemble l'état d'avancement des activités et planifier ensemble les activités du mois qui suit. Cette réunion se tiendra la première semaine de chaque mois. Pendant le premier trimestre de la mise en œuvre du projet, ces réunions se tiendront sur une base bihebdomadaire. Une réunion de coordination élargie aux chefs de services/unités dont relève le projet et aux partenaires de mise en œuvre dans chaque agence sera organisée sur une base trimestrielle, en vue de préparer la revue trimestrielle du projet. Une réunion de coordination élargie aux chefs d'agence sera organisée trimestriellement, pour préparer la revue semestrielle du projet.

La coordination d'un projet conjoint incluant des aspects aussi sensibles que le soutien aux victimes de la violence et des déplacements exige une étroite collaboration entre les agences impliquées dans la mise en œuvre. Ainsi, des activités conjointes seront réalisées : élaboration d'un plan de travail conjoint, « élaboration d'un plan de S-E conjoint, identification des bénéficiaires communs, production des rapports mandataires de progrès. Des descentes de suivi sur terrain seront menées conjointement par les trois agences pour, notamment, gérer les risques et appuyer les partenaires de mise en œuvre.

Le contrôle qualité de la mise en œuvre du projet sera effectué par l'échelon supérieur du point focal technique au sein de chaque agence. En effet, les réunions trimestrielles élargies au niveau des superviseurs et celles élargies aux chefs d'agence se pencheront plus sur la qualité des résultats, en plus de la remise sur les activités.

c) Gestion du risque

<i>Risques</i>	<i>Impacts</i>	<i>Mitigation</i>	<i>Responsable</i>
Fluctuation du contexte politique Bas	Relations entre le SNU et le gouvernement pouvant s'améliorer ou se détériorer, le risque d'insécurité sur le terrain de mise en œuvre, le contexte électoral pouvant être maîtrisé ou pouvant dérapier, etc. Elevé	Chaque risque pourra être géré grâce à la stratégie de mise en œuvre de proximité avec l'administration et les autres acteurs publics. Il s'agit de travailler étroitement et en réseau avec les OSC et les institutions publiques avec l'implication directe des bénéficiaires à tous les niveaux, y compris dans les communautés.	
Moyen Le retour probable et massif des réfugiés se trouvant dans les pays limitrophes au cas où la situation sociopolitique se normalise peut affecter les moyens disponibles (demandeurs de services en augmentation).	Avec l'augmentation d'un nombre considérable des rapatriés, le travail psychosocial et psychiatrique aux retournés devient beaucoup plus une nécessité de façon que la demande soit beaucoup supérieure à l'offre. Bas	Avec le retour massif des rapatriés, on aura à mobiliser d'autres fonds auprès des bailleurs et engager le personnel suffisant pour renforcer le travail du staff existant.	
Sensibilité aux conflits et protection. Bas	Les activités mises en œuvre peuvent avoir des conséquences négatives involontaires pour les bénéficiaires à court ou à long terme. Bas	Les activités seront mises en œuvre et suivies conformément à l'approche « Ne pas nuire ». Les éléments de protection seront intégrés dans les plans de travail. Toutes les interventions seront conçues pour contribuer au rétablissement durable à long terme.	

d) Suivi / évaluation

Les progrès du projet seront continuellement surveillés par les staffs de l'OIM, PNUD et ONUFEMMES affectés au projet à travers des rapports d'avancement, des visites de sites et des rapports de progrès. Ces trois agences seront responsables de la gestion quotidienne du projet, assurant une utilisation responsable des fonds lors de la mise en œuvre de ce projet.

Le projet fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation par l'OIM, PNUD et ONUFEMMES conformément aux procédures internes, en plus des critères et des délais qui pourraient être convenus d'un commun accord avec le donateur. Les évaluations intermédiaires et finales seront réalisées de manière conjointe pour évaluer les progrès par rapport aux indicateurs établis, identifier les contraintes et les faiblesses de la mise en œuvre du projet et déterminer les moyens de les résoudre. Les bénéficiaires participeront à la

surveillance, à l'évaluation et aux rapports périodiques en organisant des groupes de discussion, des entretiens et des sondages. Un rapport final à la fin du projet sera préparé avec une description des résultats obtenus par rapport à des objectifs prédéfinis et un rapport financier conformément aux directives du PBSO et avec l'appui du Secrétariat Technique PBF.

Il est proposé la mise en place de deux mécanismes de suivi/évaluation :

- 1) Un Comité Technique de Suivi, composé des superviseurs des points focaux techniques au sein des agences, du point focal du projet au sein Le Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique, le Ministère de la Justice, le Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre et le Secrétariat du PBF.. Avec la coordination assurée par l'agence chef de file, ce comité se réunira sur une base trimestrielle et verra aussi la participation des représentants administratifs et des bénéficiaires. Les points focaux techniques assureront le secrétariat de ce comité, à tour de rôle. Le Représentant du Ministère de l'Intérieur assurera la Présidence de ce Comité ;
- 2) Chaque agence aura au moins un Point focal du projet répondant au sein de chaque partenaire de mise en œuvre du projet. Elle établira une base de coordination et de suivi des activités à travers les LOA et les PCA.

En vue de mieux cerner les avancées vers les résultats, les revues seront cumulatives, c'est-à-dire que les revues du 2ème trimestre de l'année serviront aussi de revue semestrielle, tandis que la revue du 4ème trimestre servira aussi de revue annuelle.

Une évaluation finale du projet sera conduite de manière conjointe à la fin du projet

e) Stratégie de fin de projet / durabilité

Un engagement local fort est nécessaire pour que les activités du projet soient durables une fois le projet terminé. Par conséquent, en adoptant une approche dirigée par la communauté, le projet abordera les principaux problèmes sociaux qui ont un impact sur la capacité des communautés à gérer les conflits. Cela peut inclure des activités telles que le renforcement de la cohésion sociale, des mécanismes de réconciliation et la prise en compte des problèmes de santé mentale. Aussi, les projets à impact rapide pour la guérison des traumatismes communautaires œuvreront pour créer un espace permanent et sécurisé de rencontre et de dialogues entre les membres des communautés vulnérables, les responsables de l'application de la loi, les organisations de la société civile et autres leaders communautaires, sur le moyen et long terme. Ces espaces contribueront intensivement à consolider la réconciliation et la cohésion sociale dans les communautés. Le fait que la nature exacte de ces activités sera déterminée et dirigée par la communauté, assure ainsi l'appropriation locale et la durabilité.

L'engagement intercommunautaire et le dialogue inclusif sont des outils puissants pour la prévention des conflits futurs et sont considérés comme des conditions préalables vitales pour une paix durable. Alors que la crise structurelle liée au déplacement interne au Burundi coexiste avec la question du développement à long terme, le projet vise à renforcer la résilience des populations ciblées afin de réduire la probabilité de déplacement secondaire. Pour aider à combler le lien entre aide humanitaire et développement, le projet répond aux besoins immédiats liés à la réintégration tout en travaillant à développer des communautés inclusives et résilientes aux déclencheurs du déplacement. Une synergie sera créée entre les mesures d'aide à court terme et les solutions durables à plus long terme pour atteindre l'objectif du projet.

En ce qui concerne la pérennisation du travail des leaders communautaires/parajuristes et des services d'aide légale, il est prévu de faire un plaidoyer au niveau des autorités administratives, pour l'octroi des locaux afin que le travail volontaire continue au-delà du projet. Aussi, le Ministère de la Justice va s'impliquer dans l'élaboration et la validation d'un guide unique pour tous les parajuristes à travers tout le territoire national, et aussi pour la définition des statuts qui vont préciser les missions, les compétences et le fonctionnement du réseau, ainsi que les mécanismes de référencement au judiciaire. Concernant

les autres mécanismes de prévention/résolution des conflits, le projet va œuvrer de manière à ce que les espaces de dialogue et de concertation qui auront été créés au sein de l'environnement communal puisse se pérenniser au-delà du projet, comme cela est actuellement le cas avec les femmes médiatrices.

L'existence d'un réseau national de femmes médiatrices permettra la pérennisation des acquis du projet. En effet, la mise en œuvre sur terrain se fondera sur ce réseau qui a des ramifications profondes dans la communauté avec des Noyaux de base Collinaires (NBC) qui ont une solide expérience de travail en réseau (environ 15000 médiatrices collinaires) avec les OSC et l'administration locale dans la résolution des conflits et dans l'animation du dialogue communautaire au titre de prévention des conflits. A la fin du projet, les femmes des communautés seront autonomes dans la résolution des conflits, mais aussi dans l'animation du dialogue communautaire. Parallèlement à cela, les membres des NBC ont déjà d'autres initiatives qui renforcent leur rôle dans les communautés, notamment à travers la mobilisation des femmes derrière les initiatives d'auto-prise en charge avec l'autonomisation économique grâce aux AGRs.

IV. Budget du projet (cf. Fichier Excel)

Annex A.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the [signed Memorandum of Understanding](#) between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved "Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds" (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially close a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations' headquarters.);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annex A.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)

30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Annexe : Cadre des résultats

			vérification/ fréquence de collecte	
<p>Résultat 1 : Les membres des communautés dont les femmes et filles médiatrices, les déplacées, les retournés, les migrants, les victimes potentielles de la traite et des VSGBV, sont renforcés et contribuent à la prévention et la résolution des conflits</p>		<p>Indicateur 1.1 : Taux de conflits traités par rapport aux conflits qui aboutissent dans les structures judiciaires Base : 24 % Cible : 30%</p> <p>Indicateur 1.2 : Nombre de personnes formées et qui contribuent à la prévention et la résolution des conflits Base : 0 Cible : 2000 personnes formées</p>	Rapports de suivi	
	<p>Produit 1.1 : Les femmes médiatrices renforcées et appuyées contribuent à la prévention et la résolution des conflits</p> <p>Activité 1.1.1 : Organisation des journées d'échanges d'expériences entre les médiatrices, les leaders communautaires et les élus locaux de niveau communal (50 sessions par an de 40 personnes avec la participation des autres médiatrices et leaders venus des autres provinces pour partager les expériences) une fois par an</p> <p>Activité 1.1.2 : Organisation des cadres de concertation communautaires des femmes leaders et des médiatrices (18 cadres se réunissant 2 fois par an au niveau communal et provincial : réseau des médiatrices et des femmes leaders provinciales)</p>	<p>Indicateur 1.1.1 : % des médiatrices renforcées et appuyées Base : 65 % Cible : Au moins 90% des médiatrices</p>	Rapports produits par les médiatrices	

<p>Activité 1.1.3 : Organisation des ateliers/retraites d'échanges d'expériences entre les femmes leaders nationales (2 fois par an avec une participation de 40 personnes) en liaison avec le Réseau des médiatrices qui sert de pont entre les préoccupations communautaires et le niveau national</p> <p>Activité 1.1.4 : Appui au fonctionnement des médiatrices du Réseau des femmes actrices de paix et de dialogue (534 médiatrices) : les 5 provinces seront reliées au reste des provinces pour la résolution des conflits dont les conflits trans-provinciaux, l'organisation des rencontres entre les Points focaux provinciaux pour encadrement du Réseau, la communication inter-réseau, etc.</p> <p>Activité 1.1.5 : Appui à l'organisation des dialogues : au niveau provincial : 1 débat/trimestre, au niveau communal : 1 débat/2 mois et au niveau collinaire : 1 débat/mois)</p>		
<p>Produit 1.2. : Le réseautage stratégique des médiatrices à tous les niveaux est renforcé et élargi aux jeunes filles médiatrices cadettes, pépinières des futures médiatrices.</p> <p>Activité 1.2.1 : Formation des médiatrices communales sur le leadership transformatif et le réseautage stratégique (13 sessions pour 534 médiatrices) : Formation et échange d'expérience entre les provinces et le reste des provinces en matière de leadership transformatif.</p> <p>Activité 1.2.2 : Renforcement des capacités des femmes et filles médiatrices, élues localement et des leaders</p>	<p>Indicateur 1.2.1. : % des médiatrices travaillant en réseau avec les autres acteurs communautaires</p> <p>Base : 60%</p> <p>Cible : 80% des médiatrices travaillant en réseau</p>	<p>Rapports</p>

<p>communautaires en matière de prévention, de résolution des conflits, de réconciliation et de plaider</p> <p>Activité 1.2.3 : Mise en place et opérationnalisation d'un réseau de jeunes filles médiatrices cadettes (344 médiatrices dans 86 communes) : Identification des filles médiatrices cadettes, fonctionnement du réseau</p> <p>Activité 1.2.4 : Formation et encadrement des jeunes filles médiatrices cadettes au niveau communal et collinaire par les femmes médiatrices en matière de médiation, d'animation de dialogue, de résolution des conflits, de médiation, de leadership et de plaider (250 médiatrices et 150 jeunes dans 50 communes).</p> <p>Activité 1.2.5 : Organisation des visites d'échange d'expériences interprovinciales entre les médiatrices et les femmes. Filles cadettes (5 médiatrices cadettes par commune et 1 fois par an).</p>	<p>Indicateur 1.2.2 : Nombre de filles devenues des médiatrices cadettes</p> <p>Base : 0</p> <p>Cible : 344 médiatrices cadettes (dans 13 provinces d'intervention de ONUFEMMES)</p>	<p>Rapports</p>	
<p>Produit 1.3 : Les acteurs formels et informels en matière d'observation de la loi (dont les agents des migrations et les élus locaux) ont des capacités améliorées pour prévenir et résoudre les conflits liés aux migrations et rapatriement accrus</p> <p>Activité 1.3.1</p>	<p>Indicateur 1.3.1 : Nombre d'agents des migrations formés (hommes et femmes)</p> <p>Base : 0</p> <p>Cible : 150 agents</p>	<p>Rapports des sessions de formation</p>	

	<p>Formation des responsables de l'application de la loi en Communication avec les Communautés pour leur permet d'accéder à un flux d'information améliorée pendant les périodes cruciales de notification des conflits</p>	<p>Indicateur 1.3.2 : Nombre d'élus locaux formés (hommes et femmes)</p> <p>Base : 0</p> <p>Cible : 300 élus locaux</p>	<p>Rapports des sessions de formation</p>	
<p>Résultat 2 : Des services d'aide légale et de prise en charge psychosociale sont fournis à la population en interaction avec les femmes médiatrices, les leaders psychosociaux communautaires</p>		<p>Indicateur 2.1 : Nombre de personnes ayant bénéficié des services d'aide légale</p> <p>Base : 2784</p> <p>Cible : 5000</p>	<p>Rapports d'activités</p>	
		<p>Indicateur 2.2 : Nombre de personnes ayant bénéficié de la prise en charge psychosociale</p> <p>Base : 0</p> <p>Cible : 5000</p>	<p>Rapports d'activités</p>	

<p>Produit 2.1 : Des réseaux des Leaders Communautaires/ Parajuristes sont mis en place et délivrent des services d'aide juridique (écoute, orientation et conciliation) pour les conflits mineurs au niveau collinaire</p> <p>Activité 2.1.1 : Cartographie et sélection des Leaders communautaires/parajuristes dans les 24 communes</p> <p>Activité 2.1.2 : Formation des leaders communautaires par les magistrats formateurs de proximité en droit élémentaire, en résolution pacifique des conflits ainsi que le cadre légal des élections ;</p> <p>Activité 2.1.3 : Elaboration d'outils simplifiés traduit en Kirundi pour les Leaders communautaires parajuristes ;</p> <p>Activité 2.1.4 : Elaboration d'un guide et d'un code des Leaders communautaires/parajuristes au niveau national ;</p> <p>Activité 2.1.5 : Lancement officiel des activités des leaders communautaires/parajuristes</p> <p>Activité 2.1.6 : Accompagnement du travail des Leaders communautaires/ parajuristes sur terrain : bureau, équipement, et moyens de travail (communication, déplacement, etc.)</p> <p>Activité 2.1.7 : Organisation des Leaders communautaires/ parajuristes en réseaux ;</p> <p>Activité 2.1.8: Formation des magistrats formateurs des Leaders communautaires/parajuriste</p>	<p>Indicateur 2.1.1 : Nombre de leaders communautaires formés en matière juridique de base par les magistrats formateurs de proximité (hommes et femmes)</p> <p>Base : 1725</p> <p>Cible : 750 Leaders Communautaires/Parajuristes formés dont 990 femmes</p> <p>Indicateur 2.1.2 : % des Leaders communautaires/parajuristes organisés en réseaux fonctionnels</p> <p>Base : 13 % Cible : 80 %</p> <p>Indicateur 2.1.3 : Nombre de personnes ayant bénéficié de l'assistance juridique par les parajuristes</p> <p>Base : 2784 Cible : 18000</p>	<p>Rapports d'activités Rapports</p>	
---	--	--	--

Activité 2.1.9 : Missions d'encadrement des Leaders communautaires/Parajuristes par des magistrats formateurs de proximité formés en suivi et évaluation des leaders communautaires/parajuristes

--	--	--	--

<p>Produit 2.2. : Les services d'assistance judiciaire gratuits sont fournis aux personnes vulnérables Activité 2.2.1 : Renforcement des capacités des Commissions d'Assistance Judiciaire (CAJ) pour l'identification des dossiers et l'organisation des audiences spéciales</p> <p>Activité 2.2.1 : Renforcement des capacités des Commissions d'Assistance Judiciaire (CAJ) pour l'identification des dossiers et l'organisation des audiences spéciales</p> <p>Activité 2.2.2 : Organisation des sessions d'information et de sensibilisation sur les services d'aide légale</p> <p>Activité 2.2.3 : Organisation des sessions d'assistance judiciaire</p> <p>Activité 2.2.4 : Missions d'encadrement des Commissions d'Assistance Judiciaire</p> <p>Activité 2.2.5 : Organisation d'ateliers de sensibilisation et d'échanges avec les responsables administratifs en vue de l'appropriation des missions et des services d'aide légale pour une meilleure pérennisation.</p> <p>Activité 2.2.6 Evaluation des services d'aide légale</p>	<p>Indicateur 2.2.1 : Nombre de Commissions d'Assistance Judiciaire renforcés Base : 0 Cible : 6</p> <p>Indicateur 2.2.2. : Nombre de bénéficiaires (hommes et femmes) des services d'assistance juridique et judiciaire fournies Base : 2784 Cible : 5980</p>	<p>Rapports</p>	
<p>Produit 2.3 : Les membres des communautés traumatisés par les violences psychologiques et physiques ont une capacité améliorée pour guérir à travers des méthodes de réhabilitation et guérison traditionnelle couplées à un</p>	<p>Indicateur 2.3.1 : Nombre d'équipes mobiles créées Base : 0</p>	<p>Rapports de mise en place et rapports de suivi</p>	

<p>soutien psycho-social spécialisée, pour promouvoir la guérison communautaire</p> <p>Activité 2.3.1 Etablissement de 4 équipes mobiles de soutien psychosocial pour assister les membres des communautés traumatisées par les violences psychologiques et physiques</p> <p>Activité 2.3.2 Préparation, organisation et facilitation de séances de soutien psychosocial dans le cadre des conflits identifiés pour assister les membres des communautés touchés par les violences psychologiques et physiques, y compris les organisations de la société civiles et les leaders communautaires.</p> <p>Activité 2.3.3 Former les leaders de groupes communautaires psychosociaux capables, y compris les femmes médiatrices et les parajuristes, à mener des activités de guérison pour les personnes touchées par le traumatisme, la violence ou l'instabilité psychosociale, en particulier touchées par la violence sexuelle et sexiste, l'utilisation disproportionnée de la force de police, la traite des personnes ainsi que d'autres événements violents.</p>	<p>Cible : 4</p> <p>Indicateur 2.3.2 Nombre de séances de soutien psychosocial Base : 0 Cible : 85</p>	<p>Rapports de mise en place et rapports de suivi</p>	
	<p>Indicateur 2.3.3 Nombre de leaders de groupes psychosociaux formés Base : 0 Cible : 100</p>	<p>Rapports de mise en place et rapports de suivi</p>	
<p>Résultat 3 : Les communautés interagissent harmonieusement avec les institutions grâce au renforcement en capacités reçu afin de résoudre et prévenir les conflits et</p>	<p>Indicateur 3.1 : Nombre de mécanismes d'interaction mis en place et opérationnels pour partager les informations, débattre des questions de paix et sécurité ainsi que de cohésion sociale. Base : 1 Cible : 2</p>	<p>Rapports de mise en place et rapports de suivi</p>	

<p>promouvoir la réconciliation, la cohésion sociale et la sécurité communautaire.</p>	<p>Produit 3.1 : Des espaces de concertation et de dialogue sont mis en place et contribuent à créer un environnement sécurisé de dialogue pour promouvoir la réconciliation communautaire et la cohésion sociale</p> <p>Activités 3.1.1 Développement d'une cartographie des conflits et des méthodes de réconciliation à travers des outils multi méthodes</p> <p>Activité 3.1.2 Mise en place de Théâtres Forums, une forme interactive de théâtre de rue avec un focus sur l'identification et la guérison des traumas intégré avec promouvoir la réconciliation et la cohésion sociale</p> <p>Activité 3.1.3 Les solutions identifiées dans les Théâtres Forums sont mises en place comme projets à impacts rapide afin de guérir les trauma communautaire</p> <p>Activité 3.1.4 Mise en place et opérationnalisation des espaces de concertation entre les différents acteurs communautaires en</p>	<p>Indicateur 3.2 : Nombre de personnes formées et capables d'interagir entre elles et les institutions Base : 0 Cible : 2000 personnes formées</p>	<p>Rapports</p>	
<p>Produit 3.1 : Des espaces de concertation et de dialogue sont mis en place et contribuent à créer un environnement sécurisé de dialogue pour promouvoir la réconciliation communautaire et la cohésion sociale</p> <p>Activités 3.1.1 Développement d'une cartographie des conflits et des méthodes de réconciliation à travers des outils multi méthodes</p> <p>Activité 3.1.2 Mise en place de Théâtres Forums, une forme interactive de théâtre de rue avec un focus sur l'identification et la guérison des traumas intégré avec promouvoir la réconciliation et la cohésion sociale</p> <p>Activité 3.1.3 Les solutions identifiées dans les Théâtres Forums sont mises en place comme projets à impacts rapide afin de guérir les trauma communautaire</p> <p>Activité 3.1.4 Mise en place et opérationnalisation des espaces de concertation entre les différents acteurs communautaires en</p>	<p>Indicateur 3.1.1 : Nombre de spectateurs (hommes et femmes) sensibilisés et témoignant Base : 0 Cible : 20000</p> <p>Indicateur 3.1.2 : Nombre de projet a impact rapide qui ressortent des Théâtres Forums mise en place Base : 0 Cible : 20</p> <p>Indicateur 3.1.3 : Nombre de mécanismes d'interaction mis en place et opérationnels pour partager l'information et débattre sur les questions de paix, de sécurité et de cohésion sociale Base : 0 Cible : 10</p>	<p>Rapports de mise en place et rapports de suivi</p> <p>Rapports de mise en place et rapports de suivi</p>		

<p>matière de prévention/résolution des conflits (4 réunions par commune) – (PNUD)</p> <p>Activité 3.1.5 Organisation des séances de concertation entre les mécanismes communautaires de prévention des conflits, l'administration locale et les responsables de la justice au niveau communal (2 réunions par commune) - PNUD</p>		
<p>Produit 3.2 Les acteurs formels et informels dans l'observation de la loi ont une capacité administrative et procédurale améliorée pour accroître la responsabilisation interne en prévention des conflits situationnels</p> <p>Activité 3.2.1 Formation, sensibilisation et suivi des responsables de l'application de la loi, y compris les agents d'immigration, sur la prévention, mitigation et de résolution des conflits, le plan d'intervention en cas de conflits et le code de conduite pour améliorer leurs capacités techniques, administratives et procédurales</p> <p>Activité 3.2.2 Formation et sensibilisation des communautés (y compris les personnes déplacées internes, les retournées, les victimes potentielles de la traite, les handicapés mentaux ou physiques, les VSBG, les ménages dirigés par une femme seule, les personnes âgées) pour améliorer leur capacité à interagir avec les institutions de la loi</p>	<p>Indicateur 3.2.1 Nombre de responsables de l'application de la loi ayant reçu une formation des formateurs en procédures administratives Base : 0 Cible : 1700</p> <p>Indicateur 3.2.2 Nombre des acteurs formels et informels dans l'observation de la loi ayant reçu une formation des formateurs sur la prévention, la mitigation et la résolution des conflits, etc Base : 0 Cible : 1700</p>	<p>Rapports de mise en place et rapports de suivi</p> <p>Rapports de mise en place et rapports de suivi</p>
	<p>Indicateur 3.2.3 Nombre de bénéficiaires formés dans les communautés couvertes par le projet</p>	

	<p>Produit 3.3 : Les médiatrices aux capacités renforcées interagissent avec les leaders communautaires, les institutions locales pour prévenir et résoudre les conflits ainsi que pour animer le dialogue communautaire sur les préoccupations communautaires.</p> <p>Activité 3.3.1 : Organisation des journées communales d'échanges entre l'administration locale et les médiatrices (120 2 JCEAM par commune en 2 ans) : Appui au partenaire gouvernemental à capitaliser l'expérience du Réseau des femmes médiatrices dans le règlement des conflits et dans leur prévention et de son appropriation, appui aux médiatrices à faire le monitoring sur les violations des droits affectant les femmes, les violences communautaires affectant les femmes et à mener l'alerte précoce en matière des incidents de sécurité, etc.</p>	<p>Base : 0 Cible : 5000 bénéficiaires directs</p> <p>Indicateur 3.3.1 ; Nombre d'initiatives organisées ensemble par les médiatrices et les structures locales</p> <p>Base : 0 Cible : 2 initiatives communales par an</p> <p>Nombre d'initiatives de monitoring réalisés</p> <p>Base : 0 Cible : 5 initiatives de monitoring effectuées par commune et par mois</p>		
--	---	---	--	--

Annexe C: Liste a vérifier pour le lancement du projet

Questions	OUI	NON	Commentaire
1. Les partenaires de mise en œuvre ont-ils tous été identifiés ?	x		
2. Les termes de référence pour le personnel clef sont-ils finalisés et prêts à être lancés ?	x		
3. Les sites d'intervention du projet ont-ils été identifiés ?	x		
4. Les communautés locales et les représentants du Gouvernement ont-ils été consultés sur l'existence du projet ?	x		
5. Une analyse préliminaire / identification des leçons apprises / activités existantes a-t-elle été faite ?	x		
6. Les critères de détermination des bénéficiaires ont-ils été identifiés ?	x		
7. Des accords ont-ils été mis en place avec la contrepartie nationale pertinente au sujet de la mise en œuvre du projet entre les agences récipiendaires ?	x		
8. Des arrangements clairs ont-ils été prévus sur la stratégie de mise en œuvre entre les agences récipiendaires différentes ?	x		
9. Quelles sont les autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que le projet débute et combien de temps sera nécessaire pour les effectuer.	N/A		